|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG COMP/B4 |
| Numéro de poste Sysper: | 278309 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | M. Franck Dupont, Chef d’Unité B4 ; +322 296.96.79  1ere trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’Unité B.4 de la DG COMP est chargée du contrôle des concentrations dans les secteurs de l’énergie et de l’environnement, ainsi que dans certaines industries, par exemple, l’industrie automobile et papetière ou encore celle relative à la production d’équipements utilisés dans le secteur de l’energie (e.g. turbines). L’unité fait également partie d’un réseau plus large, regroupant toutes les unités chargées du contrôle des concentrations au sein de la DG COMP, dont la mission est de faire respecter les règles applicables en la matière dans tous les secteurs de l’economie en Europe.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le travail consiste principalement à préparer la position de la Commission en ce qui concerne les concentrations relevant du règlement en la matière. L'unité B4 examine les concentrations dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, de l'automobile et du papier. Les rapporteurs travaillent au sein d'équipes qui mènent une analyse juridique et économique de l'impact des concentrations sur la structure concurrentielle du marché pertinent. Leurs tâches inclus les enquêtes de marché, des discussions détaillées avec les parties notifiantes et leurs représentants ainsi que des appels avecles clients, les fournisseurs, et les concurrents. Le travail implique des contacts avec les autres autorités de concurrence. Le rapporteur est chargé d'analyser l'impact sur la concurrence des concentrations, de veiller à ce que les procédures soient correctement appliquées, de préparer les projets de décisions de la Commission et de négocier des engagements avec les entreprises. Le travail peut aussi impliquer la participation à des groupes de travail relatifs à des questions de politique de concurrence et de législation, la rédaction de discours et de briefings, etc.

Les rapporteurs de l’unité sont également appelés à travailler dans les équipes de concentrations dans divers secteurs. Il est également possible qu’ils soient amenés à travailler dans les équipes antitrust ou aides d’Etats

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un candidat ayant une formation dans les domaines du droit, de l’économie ou de l’ingénierie et, disposant idéalement, d’une expérience dans l’application des principes de la politique de concurrence. Il/elle possède de solides compétences analytiques et rédactionnelles, un sens de l’initiative, la capacité de fournir des résultats dans des délais serrés et de travailler en équipe. Une très bonne maîtrise de l’anglais est essentielle, et la connaissance d’autres langues communautaires serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)